

24-12-14 Finances – Subventions Commune

Extension du système de vidéoprotection – Subvention de la Région

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de la politique de sécurité, de prévention de la délinquance et d'amélioration de la tranquillité publique, la Commune poursuit le développement de ses installations de vidéoprotection en coopération avec les services chargés de la sécurité publique.

Pour rappel, les objectifs de ces dispositifs de vidéoprotection sont de :

- Dissuader le passage à l'acte délinquant,
- Améliorer le sentiment de sécurité des habitants,
- Servir le travail d'enquête,
- Permettre une intervention des forces de l'ordre adaptée à la situation,
- Faciliter l'administration de la preuve en justice par les services de police.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes souhaite accompagner financièrement les communes qui investissent dans les équipements permettant de répondre au besoin de sécurité exprimé par les habitants et elle soutient le développement de la vidéoprotection permettant :

- La sécurisation des espaces publics,
- La sécurisation des abords des gares routières et ferroviaires,
- La sécurisation des abords des lycées.

L'aide concerne l'acquisition, l'installation et le raccordement de caméras jusqu'aux équipements de restitution et de traitement des images et la création d'un Centre de Supervision Urbain.

A cet effet, la commune a souhaité compléter et moderniser son système de vidéoprotection actuel et un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confié à la société Technoman.

Au regard du montant total du projet estimé, il a été décidé de le décomposer en 3 phases sur les exercices budgétaires 2023, 2024 et 2025.

La phase 3 qui devrait être réalisée en 2025 est estimée à 178 000 euros HT,

Dans le cadre de l'intervention régionale pour la sécurité des auvergnats et des rhônalpins, ces dépenses peuvent être subventionnées selon les modalités financières suivantes :

- Taux d'intervention régional maximum de 50% des dépenses éligibles HT (uniquement investissement)
- Plafond de dépenses de 15 000 € HT par caméras et 1500 € par borne
- Le taux total de financement public par dossier ne pourra excéder 80%
- Aide régionale maximum de 100 000 € par commune et par an.

Le budget prévisionnel de la tranche 3 est donc le suivant :

- **Tranche 3** : montant total de l'opération : **178 000 € HT**
- Financement Région : **89 000 €**
- Financement Commune : **89 000 € HT**

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter, auprès de la Région, une demande de subvention estimée à **89 000** euros pour financer la phase 3 de l'extension du système de vidéoprotection.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter, auprès de la Région, une demande de subvention estimée à **89 000** euros pour financer la phase 3 de l'extension du système de vidéoprotection.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Copie conforme

**A Saint-Priest en Jarez,
Le 10 décembre 2024**

**Le Maire,
Christian SERVANT**

**La Secrétaire de séance
Mireille PAPIN, 3^e Adjointe**

Délibération du Conseil Municipal de Saint-Priest en Jarez

Séance du 9 décembre 2024

24-12-14 Finances – Subventions Commune

Extension du système de vidéoprotection – Subvention de la Région

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 28 sur lesquels il y avait 21 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - PELLEGRIN Jacques - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - BAUDRY Michèle - CONVERT Pascale - SCHERRER Marie-Jeanne - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - MOURGUES Corinne - PUIPIER Franck

Etaient absents et excusés :

MM. REPELLINI Raymonde - ACHARD Pierre - ADAM Fabrice - TALIA Christophe - JOLY Florence - LAFON Lise - RODRIGUES SOUSA Hugo

Avaient donné procuration :

M. ACHARD à M. DI PAOLO
M. ADAM à M. ZAVROSA
M. TALIA à Mme BISACCIA
Mme LAFON à Mme PAPIN
M. RODRIGUES SOUSA à M. SERVANT

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN

Publiée le :